



Conditions Générales de vente (CGV)
« Coordonnées cachées pour Nom de Domaine » version 2.0 – 25 février 2017

OXYD SARL, hébergeur Internet, sera désigné par « Le Prestataire ». Le Client, utilisateur du service d'hébergement, sera désigné par « Le Client ».

Ci-dessous sont définies les conditions générales de vente du Prestataire pour le service Coordonnées Cachées de nom de domaine

Entre les soussignés,

OXYD SARL (RCS PARIS B433768975)
Demeurant : 19 rue Alphonse de Neuville 75017 Paris,

Ci-après désigné « le Prestataire », d'une part,

&

Moi le Client qui vient de commander l'activation de l'option coordonnées cachées et qui prend connaissance des conditions générales de vente précisées dans ce document.

Ci-après désigné « le Client », d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

« **Base Whois** » : Moteur de recherche fournit au Prestataire par une ou plusieurs Unités d'Enregistrement et accessible par le Client sur le site Internet du Prestataire, permettant de déterminer, suivant une requête, différentes informations concernant un Nom de Domaine, en particulier sa disponibilité, et donnant lieu à un Extrait Whois.

« **Charte de Nommage** » : Toute règle administrative édictée par une Unité d'Enregistrement ou un NIC pour enregistrer un Nom de Domaine.

« **DNS** » : (Domain Name System) base de données permettant d'assurer la concordance entre un Nom de Domaine et une adresse IP.

« **Adresse IP** » : Adresse sous forme d'une suite de chiffres qui permet d'identifier de manière unique chaque serveur informatique connecté sur Internet, dont l'attribution est affectée par le Prestataire au Client dans le cadre du Service.

« **Nom de Domaine** » : Identifiant ou adresse sur le réseau Internet, quelle que soit l'extension générique, habituellement enregistré par le Prestataire auprès des différents Registrar et NIC ou Nom de Domaine du Client géré par le Prestataire.

« **Identifiant** » : Terme désignant de manière générale le couple nom utilisateur/mot de passe permettant au Client d'accéder aux services du Prestataire.

« **Bon de commande** » : Document électronique permettant de souscrire à une offre accessible en ligne sur le site Internet du Prestataire à l'adresse www.oxyd.fr. Ce bon de commande ne peut valoir à lui seul engagement des parties.

« **Client** » : Toute personne physique ou morale de droit privé ou public souscrivant aux services du Prestataire.

« **Registrar** » : Organisme accrédité pour l'enregistrement de Noms de domaine générique.

« **Registry** » : base de données de tous les Noms de Domaine enregistrés dans une ou plusieurs extension(s) spécifique(s).

ARTICLE 2 : OBJET

Les présentes Conditions générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire permet au Client de cacher ses coordonnées visibles dans les bases WHOIS publiques.

Les présentes ne sont applicables que si le Client dispose d'un nom de domaine enregistré par le Prestataire.

ARTICLE 3 : DESCRIPTION DE LA PRESTATION

Le Prestataire via la société WhoisProxy.com Ltd, propose de cacher les coordonnées des Clients des bases de données publiques WHOIS.

Le client est réputé avoir accepté les conditions générales de société WhoisProxy.com accessible sur cette adresse Internet : <http://www.whoisproxy.com/>

Le Client verra ses coordonnées masquées et une adresse E-mail générique aléatoire masquera son adresse E-mail, les E-mail adressés sur cette adresse seront cependant transférés au Client. Cette adresse E-mail est aléatoire et sera régénérée tous les quinze jours.

En aucun cas les courriers postaux ou appels téléphoniques ne seront pris ou transférés. Le Client pourra désactiver le service, mais toute réactivation sera facturée. Le service n'est disponible sur un nombre limité d'extensions, à titre indicatif .com .net .org .biz .info.

ARTICLE 4 : DUREE ET RENOUVELLEMENT

1. Durée/Date de prise d'effet

Le contrat est réputé conclu à la date du paiement effectif du Client, toute année commencée est due en intégralité.

Le contrat est conclu pour une durée similaire à la validité du nom de domaine, tel qu'enregistré chez le Prestataire.

2. Renouvellement

Le renouvellement est automatique lors du renouvellement du nom de domaine associé.

Le Client pourra cependant désactiver le service avant renouvellement.

3. Résiliation

Le Client pourra désactiver le service à tout moment et sans frais. Aucun remboursement ne pourra cependant être effectué.

Le Prestataire se réserve le droit de supprimer le service, dès qu'un litige potentiel est relatif au nom de domaine et/ou sur toute demande d'une autorité judiciaire.

ARTICLE 5 : CONDITIONS FINANCIERES

1. Prix

La liste des tarifs du Prestataire en vigueur, applicables au jour de la commande, figure sur le site www.oxyd.fr les tarifs du Prestataire sont hors taxes et établis en euros.

2. Modalités de paiement

Le paiement des services du Prestataire peut être réalisé par chèque, virement bancaire, mandat administratif ou avec une carte de crédit valide.

La prestation est payable d'avance et le prix doit être versé en totalité lors de la commande.

ARTICLE 6 : REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

En cas de différend relatif à la validité ou à l'application du contrat, les parties devront se soumettre à une conciliation, préalable à toute saisine juridictionnelle ou action contentieuse, devant permettre de trouver un accord amiable. Le Client devra prendre contact avec le gérant du Prestataire.

Aucune des parties ne pourra saisir une autorité judiciaire, sans s'être soumise à cette conciliation. L'action engagée par l'une ou l'autre des parties en inobservation de cette clause sera irrecevable, sauf en cas de référé légitime ou action en paiement des prestations.

ARTICLE 7 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION / LOI APPLICABLE

1. Attribution de juridiction

De façon expresse et si le Client est un commerçant il est donné attribution exclusive de juridiction, au Tribunal de Commerce de Paris en sa chambre spéciale multimédia et Internet pour toute contestation pouvant surgir entre les parties relatives à la formation, l'exécution, ou l'interprétation du présent contrat y incluant la procédure de référé, l'appel en garantie, pluralité de défendeurs ou procédure non contradictoire.

2. Loi applicable

Les présentes conditions générales et les commandes y afférentes sont soumises au droit français telle que complétée par les traités ratifiés par l'Etat français.

ARTICLE 8 : CLAUSES DIVERSES

1. Cession et sous-traitance

Le Prestataire se réserve, le cas échéant, la possibilité de céder les contrats passés avec les Clients et/ou de sous-traiter certaines fournitures de services, sans qu'un accord écrit et préalable soit requis de leur part, ce qu'ils acceptent dès à présent sans réserve.

2. Divisibilité

Si une ou plusieurs des stipulations des présentes Conditions Générales, d'éventuelles conditions particulières et/ou de bons de commandes étaient nulles, la validité des autres stipulations n'en serait pas affectée. Autant que faire se peut, il sera fait application d'une stipulation de substitution la plus semblable possible à celle qui avait été rédigée par les parties. On raisonnera de même pour les stipulations incomplètes, en se référant, si besoin est, aux principes généraux d'interprétation des contrats et de bonne foi contractuelle.

3. Modifications des Conditions Générales de Vente

Le Prestataire est autorisé à modifier le contenu des présentes conditions générales de vente, sous réserve de notifier au Client l'existence de cette modification lors de leur prise d'effet. La mise en ligne sur le site www.oxyd.fr de nouvelles conditions générales de vente vaut notification à l'ensemble des



Clients qui sont invités à en prendre connaissance. L'accord du Client sera réputé acquis à défaut d'opposition écrite dans les trente (30) jours suivants cette notification, ce qui entraînera l'entrée en vigueur immédiate et automatique des conditions générales de vente modifiées, à l'expiration de ce délai.